

**COMPTE-RENDU**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE**  
**THORIGNE FOUILLARD**

**SEANCE DU 16 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt, le mardi seize juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance non publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube.

*Date de convocation :* **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BARD Denis, BONNAFOUS Catherine, BOULEAU Jocelyne, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, HAURET Pascal, JOUAULT Jaroslava, JUBAULT-CHAUSSÉ Pascale, LE GOC Yann, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VAN CAUWELEART Damien, VILLARET Caroline

Mercredi 10 juin 2020

*Affichage :*

Du vendredi 19 juin au mercredi 19 août 2020

*Nombre de Conseillers en exercice :* 29

**Procurations de vote et mandataires :** M. LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, M. SIMON Didier ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël

M. Denis BARD est nommé secrétaire de séance.

Mme Karine RICARD, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 10 juin 2020) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

**34-2019 - Administration générale. Approbation des procès-verbaux des séances du 2 mars 2020 et du 27 mai 2020.**

Après en avoir délibéré par 5 voix (P.JUBAULT-CHAUSSÉ, M.DA CUNHA, Y.LE GOC, P.VALLÉE, C.VILLARET), le procès-verbal de la séance du 02 mars 2020 est approuvé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), les membres du Conseil municipal approuvent le procès-verbal de la séance du 27 mai 2020.

**35-2019 - Administration générale. Compte-rendu des décisions prises par Madame la Maire et Monsieur le Maire par délégation de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal pour donner acte des décisions prises par délégation du Conseil municipal en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

## 1) Déclarations d'intention d'aliéner

### Avant 15 mars

- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner un bien bâti sur terrain propre (appartement de 66,22 m<sup>2</sup>) cadastré section BH N°330, sis 2/4 rue des Taillandiers, d'une superficie de 2 720 m<sup>2</sup>, au prix de 175 000,00 € (dont 6 000,00 € de mobilier) + frais d'acte à la charge de l'acquéreur.
- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner d'un bien bâti cadastré sur terrain propre section AT N°194, sis 16 rue du Champ Méloin, d'une superficie de 583 m<sup>2</sup>, au prix de 280 000,00 € +13 440,00 € frais d'acte à la charge de l'acquéreur.
- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner d'un bien bâti sur terrain propre (appartement 88,81 m<sup>2</sup>) cadastré section AY N°289, sis 24 rue Denis Bulher, d'une superficie de 2647 m<sup>2</sup>, au prix de 247 000 € + 17 000 de frais d'agence + frais d'acte à la charge de l'acquéreur.
- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner d'un bien non bâti cadastré section BH N°481 et N°483, sis 1 rue des Taillis – ZAC de la Vigne 3<sup>ème</sup> tranche (Lot C23), d'une superficie de 2 577 m<sup>2</sup>, au prix de 576 105,28 € + frais d'acte à la charge de l'acquéreur.
- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration de cession d'un fonds de commerce (bar tabac l'EDEN), cadastré section AL N°38, sis 46 rue Nationale, au prix de 270 000,00 € + 21 600 € de frais d'acte et d'agence.
- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner d'un bien bâti sur terrain propre cadastré section AK N°111, N°106, N°211, sis 10 impasse Théodore Botrel, d'une superficie de 1 732 m<sup>2</sup>, au prix de 375 000 € + frais d'acte à la charge de l'acquéreur.
- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner d'un bien non bâti cadastré section AO N°211, sis 2 impasse de la Tonnelière (Lot N°172 de la Zac de la Vigne 3<sup>ème</sup> tranche), d'une superficie de 509 m<sup>2</sup>, au prix de 106 890 € + frais d'acte à la charge de l'acquéreur.
- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner d'un bien bâti sur terrain propre cadastré section AK N°67, sis 12 rue de la Chalotais, d'une superficie de 1 091 m<sup>2</sup>, au prix de 350 000 € +21 350 € de frais d'acte et d'agence à la charge de l'acquéreur.

### Entre le 15 mars et le 26 mai

- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner d'un bien bâti sur terrain propre cadastré section AO N°59, 60 et 61, sis 4 allée du Petit Champ carré, d'une superficie de 1 365 m<sup>2</sup>, au prix de 350 000 € + frais d'acte à la charge de l'acquéreur.
- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner d'un bien bâti sur terrain propre cadastré section AO N°14, 15 et 16, sis 5 rue du Clos Corbin, d'une superficie de 1 768 m<sup>2</sup>, au prix de 480 000 € (dont 7 500 € de mobilier) + frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

## 2) Demande d'attribution de subventions

### Après le 27 mai

Demande de subvention dans le cadre de la DSIL – les Ateliers de la Morinais.

Demande de subvention dans le cadre de la DSIL – remplacement des baies vitrées de l'EHPAD.

3) Marchés publics < 90 000 € HT enregistrés sur le registre des marchés

Avant 15 mars

Objet du marché	Titulaire	Adresse	Date d'effet	Durée	Montant HT	Montant TTC	Montant précédent marché HT
Acquisition d'un logiciel courrier	ICM	7 rue de l'Industrie 31320 Castanet-Tolosan	01/02/2020	/	7 798 €	9 357,60 €	/
Achat d'un micro tracteur	Rennes Motoculture	3 rue des Tanneurs 35830 Betton	01/02/2020	/	22 958 €	27 549,60 €	/
Achat de mobilier urbain	Atech	Rue de l'Appentière 49280 Mazières-en-Mauges	01/02/2020	/	14 500 €	17 400 €	/
Restauration collective (Attribué par la CAO)	API Restauration	1 rue Marie Curie 56890 Plescop	01/09/2020	2 ans	282 024,14 € (prévisionnel annuel)	338 428,96 €	262 500 €

Les membres du Conseil municipal prennent acte des décisions prises par Madame la Maire et Monsieur le Maire par délégation du Conseil municipal en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

**36-2019 - Formation et désignation des commissions municipales.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), le Conseil municipal décide de ne pas procéder au scrutin secret aux désignations des membres des commissions municipales permanentes.

Après en avoir délibéré par 7 ABSTENTION (C.BONNAFOUS, M.DA CUNHA, P.JUBAULT-CHAUSSÉ, Y.LE GOC, JM.LE GUENNEC, P.VALLÉE, C.VILLARET) et 22 voix POUR, le Conseil municipal décide :

- de créer 7 commissions et le nombre de membres afférents suivants :
  - commission « Aménagement, patrimoine, mobilité et accessibilité » composée de 5 membres.
  - commission « Urbanisme et transition écologique » composée de 7 membres.
  - commission « Petite enfance, enfance jeunesse » composée de 5 membres.
  - commission « Solidarité et lien social » composé de 5 membres.
  - commission « Ressources et vie économique » composée de 8 membres.
  - commission « Vie culturelle et associative, animations locales » composée de 5 membres.
  - Commission « Numérique et communication » composée de 5 membres.

- de désigner les membres suivants au sein des dites commissions :

Commissions	Membres	Total
Aménagement, patrimoine, mobilité et accessibilité	Jaroslava JOUAULT, Virginie POINTIER, Gérard RAOUL, Eric SOUQUET, Pascale JUBAULT-CHAUSSÉ	5
Urbanisme et transition écologique	Denis BARD, Arlette GROSEIL-MOREAU, Vincent POINTIER, Gérard RAOUL, Eric SOUQUET, Yann LE GOC, Priscilla VALLÉE	7
Petite enfance, enfance jeunesse	Aude MAHÉO, Isabelle ANDRÉ-SABOURDY, Frédéric PIERRE, Carine THERAUD, Caroline VILLARET	5

Solidarité et lien social	Julie DEGUILLARD, Denis BARD, Chrystèle METAYER, Marlène PEROT, Catherine BONNAFOUS	5
Ressources et vie économique	Vincent POINTIER, Damien GEZEQUEL, Jaroslava JOUAULT, Christophe LETENDRE, Laëtitia TORTELLIER, Damien VAN CAUWELAERT, Jean-Michel LE GUENNEC, Pascale JUBAULT-CHAUSSÉ	8
Vie culturelle et associative, animations locales	Laëtitia TORTELLIER, Julie DEGUILLARD, Marlène PEROT, Virginie POINTIER, Manuel DA CUNHA	5
Numérique et communication	Didier SIMON, Pascal HAURET, Aude MAHÉO, Frédéric PIERRE, Jean-Michel LE GUENNEC	5

### **37-2019 - Constitution de la commission d'appel d'offres permanente.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), le Conseil municipal décide de ne pas procéder au scrutin secret aux désignations des membres de la commission d'appel d'offres (article L2121-21 du CGCT).

Le Conseil municipal peut procéder à l'élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, des 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de la commission d'appel d'offres permanente.

Toutefois, en application de l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, « si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire. »

#### **Sont élus titulaires par 29 voix POUR :**

M. Vincent POINTIER  
Mme Aude MAHÉO  
Mme Arlette GROSEIL –MOREAU  
M. Gérard RAOUL  
Mme Pascale JUBAULT-CHAUSSÉ

#### **Sont élus suppléants par 29 voix POUR :**

M. Denis BARD  
Mme Julie DEGUILLARD  
Mme Laëtitia TORTELLIER  
Mme Jocelyne BOULEAU  
M. Jean-Michel LEGUENNEC

### **38-2019 - Désignation des membres élus au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- fixe à l'unanimité (29/29 voix) à 6 membres élus et 6 membres nommés le nombre d'administrateurs du CCAS.
- procède à l'élection au scrutin secret et à la proportionnelle de 6 membres :

Sont élus par 28 voix POUR et 1 VOTE NUL :

- Julie DEGUILLARD
- Aude MAHÉO
- Chrystèle METAYER
- Marlène PEROT
- Laëtitia TORTELLIER
- Catherine BONNAFOUS

**39-2019 - Désignation de représentants aux organismes intercommunaux - SIMADE 35.**

Après en avoir délibéré par 28 voix POUR et 1 VOTE NUL, le Conseil municipal désigne les membres suivants :

INSTANCE/ORGANISME	DELEGUES
Syndicat Intercommunal de soins infirmiers et de Maintien à Domicile Est 35 (SIMADE 35)	Deux délégués titulaires : Julie DEGUILLARD, Chrystèle METAYER, Deux délégués suppléants : Marlène PEROT et Carine THERAUD

**40-2019 - Désignation de représentants du Conseil municipal à divers organismes et associations.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), le Conseil municipal décide :

- 1) ne pas voter au scrutin secret
- 2) de désigner son ou ses délégués aux organismes suivants :

INSTANCE/ORGANISME /ASSOCIATION	DELEGUES
ORGANISME DE GESTION DES ECOLES CATHOLIQUES – OGECE	<u>Un Titulaire</u> : Aude MAHÉO <u>Un Suppléant</u> : Carine THERAUD
ASSOCIATION MUSICALE DE HAUTE VILAINE - AMHV	<u>Un Titulaire</u> : Laëtitia TORTELLIER <u>Un Titulaire</u> : Carine THERAUD
CONSEIL DE LA VIE ASSOCIATIVE – CVA	<u>Un Titulaire</u> : Laëtitia TORTELLIER <u>Un Titulaire</u> : Virginie POINTIER
CONSEIL D'ADMINISTRATION « LE JARDIN PARTAGE DE LA VIGNE »	<u>Un Titulaire</u> : Marlène PEROT
CONSEIL D'ADMINISTRATION SOL'EPI	<u>Un Titulaire</u> : Julie DEGUILLARD
COMITES DE JUMELAGE Lusk Irlande  Gyorujbarat	<u>Un Titulaire</u> : Gérard RAOUL  <u>Un Titulaire</u> : Didier SIMON  <u>Un Titulaire</u> : Denis BARD
AGIR POUR L'EMPLOI	<u>Un Titulaire</u> : Vincent POINTIER <u>Un Suppléant</u> : Julie DEGUILLARD
ADOM +	<u>Un Titulaire</u> : Marlène PEROT

<b>INSTANCE/ORGANISME /ASSOCIATION</b>	<b>DELEGUES</b>
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES 35 - COS BREIZH	<u>Un Titulaire</u> : Arlette GROSEIL –MOREAU
AUDIAR	<u>Un Titulaire</u> : Denis BARD
COMMISSION MARCHÉ DOMINICAL	<u>Un Titulaire</u> : Virginie POINTIER <u>Un Titulaire</u> : Jocelyne BOULEAU <u>Un Titulaire</u> : Vincent POINTIER

**41-2019 - Administration générale. Désignation du représentant de la Commune au sein de la SPLA « ViaSilva ».**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), le Conseil municipal décide de :

1°) désigner Monsieur Gaël Lefeuvre en tant que représentant de la commune de Thorigné-Fouillard pour occuper les fonctions d'administrateur de la SPLA « ViaSilva », avec faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre, notamment celle de représenter la commune à la commission d'appel d'offres de la SPLA « ViaSilva »

2°) désigner Monsieur Gaël Lefeuvre en tant que représentant de la commune de Thorigné-Fouillard à l'assemblée générale des actionnaires de la SPLA « ViaSilva ».

**42-2019 - Versement des indemnités de fonction au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers délégués.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), le Conseil municipal :

- fixe les taux d'indemnités versées au Maire, aux 8 adjoints au Maire et aux trois conseillers délégués comme suit :

	<b>Taux en % de l'indice 1015</b>	<b>Indemnité brute mensuelle</b>
<b>Indemnité du Maire</b>	<b>55 %</b>	<b>2 139.17 €</b>
<b>Indemnité du 1<sup>er</sup> Adjoint au 6<sup>ème</sup> Adjoint</b>	<b>22 %</b>	<b>855.67 €</b>
<b>Indemnité du 7<sup>ème</sup> Adjoint</b>	<b>8.75 %</b>	<b>340.32 €</b>
<b>Indemnité du 8<sup>ème</sup> Adjoint</b>	<b>0 %</b>	<b>0 €</b>
<b>Indemnité des conseillers municipaux ayant reçu une délégation de fonction</b>	<b>8,75 %</b>	<b>340.32 €</b>

- précise que ces indemnités seront versées à compter de la date d'entrée en fonction des intéressés, soit le 27 mai pour le Maire et le 28 mai pour les Adjointes et les 3 conseillers délégués.

**43-2019 - Ressources humaines. Exercice du droit à la formation des élus.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), le Conseil municipal :

- vote les modalités de prise en charge des formations des élus dans les conditions exposées,
- confirme les crédits votés pour la formation des élus lors du budget primitif, à savoir 4 500 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la formation des élus.

**44-2019 - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) - mesures liées au Covid-19.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), le Conseil municipal :

- approuve l'abattement à 100% de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure au titre de l'exercice 2020 pour l'ensemble des redevables de cette taxe.
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**45-2019 - Finances. Répartition intercommunale des charges de l'école publique.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), le Conseil municipal adopte pour l'année 2020 les montants de participation suivants au titre de la répartition intercommunale des charges des écoles publiques :

	2018	2019
Coût élève maternelle	1 112,02 €	1 062,28 €
Coût élève élémentaire	357,34 €	348,22 €

**46-2019 - Finances. Subvention de fonctionnement à l'école privée Sainte-Anne pour 2020.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), le Conseil municipal valide le montant de la subvention allouée à l'école privée de la commune à hauteur de 201 104 € pour l'année 2020.

**47-2019 - Finances. Tarification de la restauration municipale.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), le Conseil municipal modifie le tarif du panier repas à compter du 11 mai, et ce, jusqu'au 31 décembre 2020 :

Ancien tarif :

Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7	Tranche 8	Tranche 9	Ext.
0,86	1,21	1,57	2,07	2,61	2,86	3,03	3,21	3,43	3,57

Nouveau tarif :

Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7	Tranche 8	Tranche 9	Ext.
0,40	0,56	0,73	0,96	1,21	1,32	1,41	1,49	1,59	1,60

Note : le tarif panier-repas correspond au coût de revient du repas, auquel sont soustraits les frais de personnel de l'équipe de restauration et l'achat des denrées alimentaires.

**48-2019 - Finances. Décision Modificative n°1 du budget de la ville sur l'exercice 2020.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), le Conseil municipal approuve les modifications suivantes au budget primitif 2020 :

Chap	Article		BP 2020	<b>DM 1</b>	BP 2020 + DM 1
		<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>+ 0,00</b>	
<b>DEPENSES</b>				<b>+ 0,00</b>	
023	023	Dépenses imprévues	45 000,00	-7 715,00	37 285,00
040	2188	EHPAD : travaux extérieurs/ Création parking 10 places	5 000,00	-5 000,00	0,00
040	2188	Juteauderie : isolation plafond salle palets	6 000,00	-6 000,00	0,00
201	2188	Mairie : remplacement opérateur porte piétonne porte entrée principale	3 000,00	3 500,00	6 500,00
202	2188	Remplacement Tonne à eau	8 000,00	-1 330,00	6 670,00
204	2188	Pose jeu marchande cour du cerisier	0,00	1 020,00	1 020,00
208	2188	Longrais : remplacement poteaux de badminton	405,00	175,00	580,00
208	2188	Longrais : remplacement porte entrée bureaux ESTF	0,00	3 100,00	3 100,00
209	2188	Restauration : remplacement Evaporateur chambre froide positive	5 000,00	-5 000,00	0,00
209	2188	Molières squash régularisation LOT isolation doublages	0,00	4 232,00	4 232,00
209	2188	Molières squash régularisation LOT chauffage/ventilation	0,00	1 243,00	1 243,00
209	2031	Molières squash Etude isolation acoustique	0,00	1 000,00	1 000,00
209	2188	La Morinais : remplacement alarme intrusion	0,00	2 917,00	2 917,00
209	2188	Défibrillateurs GPV/PV/RESTAURATION	3 000,00	1 500,00	4 500,00
209	2188	Remplacement chaudière maison 2 rue jean René Mailleux	0,00	6 358,00	6 358,00
<b>RECETTES</b>				<b>+ 0,00</b>	

Chap	Article	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>+ 0,00</b>	
<b>DEPENSES</b>				<b>- 7 024,00</b>	
65	6574	Subvention OGEC	202 000,00	-896,00	201 104,00
011	611	Mission DPD (RGPD)	0,00	2 300,00	2 300,00
011	60628	Petits matériels travaux en régie	121 967,00	-11 000,00	110 967,00
011	60631	Fournitures d'hygiènes	26 695,00	24 300,00	50 995,00
65	6574	Subvention tennis de table	16 091,91	4 949,85	21 041,76
022	022	Dépenses imprévues	45 000,00	-29 377,85	15 622,15
011	6261	Numérotations voies	0,00	2 700,00	2 700,00
<b>RECETTES</b>				<b>- 7 024,00</b>	
73	73111	Taxe d'habitation, taxe foncière bâti et non bâti	3 547 699,00	27 995,00	3 575 694,00
74	7411	Dotation forfaitaire	827 059,00	-11 919,00	815 140,00
74	74121	Dotation de solidarité rurale	140 860,00	-6 966,00	133 894,00
74	74127	Dotation nationale de péréquation	138 817,00	-5 134,00	133 683,00
042	722	Travaux en régie	41 000,00	-11 000,00	30 000,00



**49-2019 - Commande publique. Adhésion au dispositif REGATE.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), le Conseil municipal décide :

- d'adhérer au dispositif REGATE,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rapportant.

La séance est levée à 22 H 20.

Affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, en mairie,  
le 19 juin 2020.

---



Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE